



# Commune de Goupillières

## Compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021

**Date de convocation : 19 novembre 2021**

**Date d'affichage : 19 novembre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 11**

**Quorum : 8**

**Absents : 3**

**Vote : 11**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

### **Étaient présents :**

Mme FRANÇOIS Régine, M. JEAN Stéphane, Mme MELEARD Muriel, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. MOKRY Germain, M. ALBERT Bruno, M. COGNET Pierre Emmanuel, M. DESLANDES Pierre, Mme MEIER Sophie, Mme DELAINE Patricia  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, Mme BELLO Céline., Mme CORDIER Marie-Hélène  
Mme MARINO Anne est élue secrétaire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

- Décision modificative budget commune 2021.
- Nouveau statut SIRAYE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau).
- Divers.

### **Conseil Municipal du 13 décembre 2021**

- Renouvellement du contrat avec CEGILOG Bergey Levraut (comptabilité, état civil, etc...) n°2021.11.1955.08.000.M00.001705 pour une durée de 3 ans.  
Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.
- Modification d'un numéro de plan comptable erroné sur le budget de 2021.  
Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.
- Approbation des nouveaux statuts du SYRAYE. Les nouvelles dispositions statutaires, après consultation des Collectivités adhérentes au SYRAYE dans les conditions prévues à l'article L572-2-1 par le code général des collectivités territoriales, entreront en vigueur à la date d'établissement de l'arrêté préfectoral.  
Le conseil approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

- Proposition de travaux et demande de subvention auprès de la CCCY (fonds de concours) pour financer les points suivants :
  - Travaux d'aménagement du trottoir avec création d'éclairage public, pour la mise en sécurité des piétons sur la route de Septeuil.
  - Mise en sécurité de la voirie avec création d'une plateforme rue Duchesne-Bazonnais pouvant accueillir les bacs de déchets des riverains de cette même rue et ceux de la sente à pot, trop étroite pour permettre le ramassage par le SIEED. Nous profitons d'avoir sur place l'entreprise SOBECA qui effectue nos travaux d'enfouissement réseaux pour solutionner ce problème et éviter d'avoir environ 16 bacs de déchets plus au moins dispersés sur la voirie les jours de ramassage.
  - Changement de 2 portes et 2 fenêtres vétustes dans la classe près de la mairie. Une des portes étant condamnée (ne pouvant plus s'ouvrir) et pour améliorer l'isolation de la classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'exécution et la demande de subvention associée à la mise en œuvre de ses travaux.

- Approbation des travaux d'aménagement de la RD119, Grande rue, dans le cadre du programme de sécurité routière sur routes départementales : le département a décidé de remettre la chaussée à neuf de la commune de Macq à celle de Hargeville (RD119), Goupillières fait donc partie de cette remise en état à laquelle, avec la proposition et l'accord du département, nous avons ajouté de la sécurité routière avec la mise en place sur les 2 croisements de carrefours surélevés et zone à 30 ainsi que de chicanes réduisant la vitesse en entrée de village (sens Hargeville/Thoiry) et entre le carrefour Vallée Penaut/rue de la Justice et la rue du Vieux Moutier. Travaux de sécurité subventionnés à 80%. Le morceau de 160m de réseau basse tension et éclairage public entre le carrefour rue de l'Eglise/rue de Jumeauville sera également enfoui pour éviter d'abîmer par la suite la voirie neuve et apporter de la sécurité aux habitations concernées par ce tronçon.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'exécution de ce projet.
- Pour plus de sécurité et éviter le croisement des bus, une modification des arrêts de bus des lignes 10, 80 et 88 initialement rue Vallée Penaut en face de l'école (sans trottoir) est proposée d'être transférée chemin des châtaigniers (au milieu du parking) à partir du 17 janvier 2022. Suivront ensuite les lignes 31 et 45 en septembre 2022. La circulation des bus ne se fera également plus que dans un sens en descente rue Vallée Penaut et en montée rue de l'église les arrêts seront donc uniques (aller/retour) du même côté de la voirie.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50 et ont signé les membres présents.